

font les locataires couchent à cinq sous la nuit ; une cinquantaine d'individus étaient réunis dans les grandes salles de ces hôtels bourgeois.

Les magistrats interrompirent le sommeil de beaucoup de clients pour les interroger. Dans un de ces hôtels, on découvrit — par hasard — deux déserteurs et un individu incriminé par le commandant de Saint-Quentin. Les magistrats se séparèrent et chacun d'eux, avec quelques agents, visita les boutiques voisines.

Puis on a cherché à déterminer la distance qu'il y avait de la rue Michélot pour parvenir à la baraque où furent trouvés les débris. Au cours de cette enquête, on a recueilli des faits intéressants.

D'autre part, on a fait venir de Nogent-le-Rotrou des chaussures spéciales à ce pays comme il portait la violine et on a fait faire un corsage semblable au sien.

Un soldat condamné à mort

Bordeaux, 13 janvier. — Le Conseil de guerre du 18e corps a condamné à mort Loutia Montel, du 3e régiment d'infanterie coloniale.

Moutel avait brisé une cruche sur la tête de son caporal, qui tomba. Il se précipita alors sur lui pour l'achever à coups de couteau ; mais il en fut empêché par ses camarades. A l'issue de l'audience, le chef de la sentence a été donnée à Montel qui l'a écoutée en soupirant.

Le conseil a signé un recours en grâce.

Les Fiches Militaires

Paris, 13 janvier. — Le général Florentin, grand-chef de la Légion d'honneur, a demandé d'audience que l'information sur un rédacteur de l'« Agence l'Information » a fait la réponse suivante :

« Tout par les événements actuels à la plus grande réserve, et dans ce moment, à mon vif regret, mon départ de ce pays m'empêche de recevoir les représentants de la presse.

Aujourd'hui, je peux seulement dire et je tiens à dire qu'effectivement j'ai eu, hier, une entrevue avec le chef de l'Etat, grand-maitre de notre Ordre national.

C'est à sept heures du soir que j'ai vu M. Emile Loubet.

J'ai porté à la connaissance de M. le président de la République les décisions prises par le conseil de la Légion d'honneur, et j'ai même par le Conseil de l'Ordre, le rapport du général Mourlan sur l'affaire du commandant Bégnicourt, et un projet de décret ayant cet officier retiré des cadres de la Légion d'honneur.

J'ignore la décision qu'a prise M. Loubet. »

LA LEGION D'HONNEUR

Paris, 13 janvier. — Le général Florentin, grand-chef de la Légion d'honneur, a demandé d'audience que l'information sur un rédacteur de l'« Agence l'Information » a fait la réponse suivante :

« Tout par les événements actuels à la plus grande réserve, et dans ce moment, à mon vif regret, mon départ de ce pays m'empêche de recevoir les représentants de la presse.

Aujourd'hui, je peux seulement dire et je tiens à dire qu'effectivement j'ai eu, hier, une entrevue avec le chef de l'Etat, grand-maitre de notre Ordre national.

C'est à sept heures du soir que j'ai vu M. Emile Loubet.

J'ai porté à la connaissance de M. le président de la République les décisions prises par le conseil de la Légion d'honneur, et j'ai même par le Conseil de l'Ordre, le rapport du général Mourlan sur l'affaire du commandant Bégnicourt, et un projet de décret ayant cet officier retiré des cadres de la Légion d'honneur.

J'ignore la décision qu'a prise M. Loubet. »

LE SUICIDE du Député Syveton

Paris, 13 janvier. — MM. Girard, directeur du Laboratoire et Debrin, architecte, ont été entendus par le Conseil de l'Ordre pour le savoir si l'explosion de M. Syveton aurait pu se produire dans le cas où le robinet qui se trouve tout près du bûche de la cheminée du cabinet de travail aurait été démonté, de façon à ne laisser que le robinet à gaz. Les deux experts ont communiqué au juge d'instruction les remarques qu'ils ont faites. Ils lui ont fait connaître que les deux vis au moyen desquels le bûche du robinet est maintenu dans sa gaine peuvent être dévissés facilement, et que l'explosion a dû provenir de la fuite de gaz. L'une d'elles est légèrement recouverte d'une couche de peinture ; l'autre est brillante ; le coup de gaz qui a fait exploser le robinet a été managé au moment de la mort de M. Syveton.

LES EXPERTS

Paris, 13 janvier. — MM. Girard, directeur du Laboratoire et Debrin, architecte, ont été entendus par le Conseil de l'Ordre pour le savoir si l'explosion de M. Syveton aurait pu se produire dans le cas où le robinet qui se trouve tout près du bûche de la cheminée du cabinet de travail aurait été démonté, de façon à ne laisser que le robinet à gaz. Les deux experts ont communiqué au juge d'instruction les remarques qu'ils ont faites. Ils lui ont fait connaître que les deux vis au moyen desquels le bûche du robinet est maintenu dans sa gaine peuvent être dévissés facilement, et que l'explosion a dû provenir de la fuite de gaz. L'une d'elles est légèrement recouverte d'une couche de peinture ; l'autre est brillante ; le coup de gaz qui a fait exploser le robinet a été managé au moment de la mort de M. Syveton.

LE COMMANDEANT BEGNICOURT

Paris, 13 janvier. — Le général Florentin, grand-chef de la Légion d'honneur, a demandé d'audience que l'information sur un rédacteur de l'« Agence l'Information » a fait la réponse suivante :

« Tout par les événements actuels à la plus grande réserve, et dans ce moment, à mon vif regret, mon départ de ce pays m'empêche de recevoir les représentants de la presse.

Aujourd'hui, je peux seulement dire et je tiens à dire qu'effectivement j'ai eu, hier, une entrevue avec le chef de l'Etat, grand-maitre de notre Ordre national.

C'est à sept heures du soir que j'ai vu M. Emile Loubet.

J'ai porté à la connaissance de M. le président de la République les décisions prises par le conseil de la Légion d'honneur, et j'ai même par le Conseil de l'Ordre, le rapport du général Mourlan sur l'affaire du commandant Bégnicourt, et un projet de décret ayant cet officier retiré des cadres de la Légion d'honneur.

J'ignore la décision qu'a prise M. Loubet. »

LE CONSEIL DE L'ORDRE

Voici la composition du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur :

MM. le général de division Florentin, grand-chef, président ; Lagarde, secrétaire-général, vice-président ; Bonnat, membre de l'Institut ; le général de division Meunier ; le vice-amiral Fuzat ; le général de division de section au Conseil d'Etat ; le général de division Mourlan ; le général de division Marchand ; Doniol, inspecteur général des ponts-et-chaussées ; Lozé, ancien ambassadeur, député de la Seine ; Lavis, membre de l'Académie française ; Forichon, premier président de la Cour d'appel de Paris.

UNE LETTRE DU GENERAL PEIGNE

Les journaux recevant les communications de M. Guyot de Villeneuve publient la lettre suivante, qui aurait été écrite à M. Vadeacq par le général Peigné, commandant le 9e corps d'armée :

Tours, le 29 août 1904.

J'écris une lettre de rappel au général Brun, en lui mentionnant que le poste sollicité par le capitaine Choquet sera vacant le 20 décembre, et en insistant, de nouveau, de mon mieux. Vous m'avez répondu le 15 octobre en me disant qu'il connaissait bien la candidature du capitaine Choquet, et que, a priori, il l'avait prise en très sérieuse considération.

Je ne me tiens pas pour satisfait et j'appuie de toutes mes forces.

Je continue une lutte vigoureuse contre les difficultés de ce corps.

Ces jours derniers, j'ai fait envoyer dans l'Est, un chef de bataillon et quatre capitaines du régiment d'infanterie de la Légion d'honneur. Le crois que l'effet produit a été bon. J'ai procédé encore à d'autres exécutions, et les cures n'ont plus de cesse.

Grâce à notre excellent fr. Chevallier et aux divers v. du neuvième corps, je suis averti et je puis frapper à coup sûr.

Vous m'avez demandé de vouloir bien décider dans la tâche si ingrate de démocratiser et de désensibiliser (out 100 mes officiers, si hostiles et si inféodés à l'ancien régime).

Merci donc, à vous tous, et à vous, en particulier, T. C. F. Vadeacq.

Merci de tout cœur.

Ajoutons que l'ancien ministre de la guerre M. Krantz, s'est inscrit pour prendre la parole devant le conseil de l'Ordre, sous le titre de député de la politique générale.

Il veut parler de la lettre du général Peigné parue dans les divers journaux nationalistes et que nous reproduisons plus haut.

LA MAISON DE VERRE DE LILLE

« Il faut que la maison municipale soit une maison de verre », ainsi s'expriment les journaux et les orateurs de la municipalité réactionnaire de Lille, au cours de la période électorale dernière.

On va voir qu'il n'a pas fallu deux trimestres aux édiles du Palais-Rihour pour oublier les propos tenus aux naïfs électeurs, et que à l'Hôtel-de-Ville est une maison de verre, c'est une maison de verre dépoli, derrière lequel se perpétuent, aux dépens des contribuables, des actes administratifs si invraisemblables, qu'il suffira de les dénoncer à l'autorité préfectorale pour que celle-ci rappelle la municipalité Ch. Delesalle à la plus élémentaire pudeur.

L'acte administratif dont nous avons vu nous occuper aujourd'hui, s'appelle « le concours pour le nettoiement des voies publiques ».

On sait qu'à Lille, le balayage et l'arrosage des voies publiques, l'entretien des égouts, le nettoiement des rues, le ramassage des ordures ménagères, le nettoyage des neiges, en un mot tout ce qui constitue le service de la propreté publique, est actuellement assuré par un service municipal. La Ville a son matériel et ses charrettes, et dirige comme elle l'entend le nettoiement de la voie publique ; elle peut ainsi apporter dans le fonctionnement du service toutes les modifications et améliorations nécessaires, et les circonstances ou suggérées par l'expérience ; elle ne laisse aucun bénéfice aux intermédiaires, reste maîtresse d'augmenter ou de diminuer ses dépenses ; est, en un mot, son propre entrepreneur. Tous les avantages que procure l'absence de tous liens vis-à-vis des tiers.

Il paraît que ce régime ne convient pas à la municipalité actuelle. Celle-ci veut donner à un entrepreneur le service qu'elle pourrait faire elle-même ; elle reconnaît ainsi très clairement qu'un autre le dirigera mieux qu'elle ne le ferait elle-même ; et c'est là à coup sûr le plus joli certificat d'incapacité que se donne un conseil municipal réactionnaire en général, et M. René Baudouin, adjoint du service, en particulier.

Quoi qu'il en soit à cet égard, le Conseil municipal, malgré la résistance des républicains qui demandent le maintien du service en régie, a décidé qu'une entreprise privée serait chargée du nettoiement de la Ville.

Il ne s'agit plus que de trouver l'entrepreneur faisant à la Ville les conditions les plus avantageuses et acceptant les clauses d'un cahier des charges d'autant plus facile à établir avec précision que le service municipal fonctionne depuis plusieurs années et que tous les détails en sont connus.

LES JAPONAIS A PORT-ARTHUR

Chefou, 13 janvier. — Le général Nogri a demandé à tous les officiers de porter avec eux des vêtements de rechange, car les vêtements japonais ne sont pas adaptés à la température de Port-Arthur. On a constaté que les vêtements japonais ne sont pas adaptés à la température de Port-Arthur. On a constaté que les vêtements japonais ne sont pas adaptés à la température de Port-Arthur.

LE PARI MUTUEL

Paris, 13 janvier. — La commission de répartition des fonds de pari mutuel a accordé les subventions suivantes :

20,000 francs à l'hopital de LILLE ; 100,000 francs à l'hopital de TOURCOING ; 50,000 francs à l'hopital de BETHUNE ; 20,000 fr. à la ville de BULLOIGNY, pour la création d'un orphelinat pour les fils des marins.

MERITE AGRICOLE

Paris, 13 janvier. — Sont nommés officiers de Mérite Agricole :

MM. Warlin, constructeur en chaudronnerie à Lille ; Picheux, maire de Baives ; Tonnelier, jardinier-horticulteur au Calcau ; Janssen, ancien agriculteur à Condé-sur-Escaut ; Deloche, agriculteur à Willems ; Lebas, agriculteur à Cambignoul ; Feutrie, cultivateur à Riehebourg Saint-Waast ; Tamboise, cultivateur à Rouvry ; Tuilliez, cultivateur à Etaples.

GREVE DE VERRIERS

Louviers, 13 janvier. — Les ouvriers verriers de Romilly-sur-Andelle se sont mis en grève. La Compagnie des verreries de Romilly occupe 250 ouvriers. Aucun incident ne s'est produit.

A l'Hôtel-de-Ville de Lille

La maison de verre municipale. — Une entreprise de dix millions. — Une adjudication qui n'en est pas une. — L'art de favoriser ses amis.

« Il faut que la maison municipale soit une maison de verre », ainsi s'expriment les journaux et les orateurs de la municipalité réactionnaire de Lille, au cours de la période électorale dernière.

On va voir qu'il n'a pas fallu deux trimestres aux édiles du Palais-Rihour pour oublier les propos tenus aux naïfs électeurs, et que à l'Hôtel-de-Ville est une maison de verre, c'est une maison de verre dépoli, derrière lequel se perpétuent, aux dépens des contribuables, des actes administratifs si invraisemblables, qu'il suffira de les dénoncer à l'autorité préfectorale pour que celle-ci rappelle la municipalité Ch. Delesalle à la plus élémentaire pudeur.

L'acte administratif dont nous avons vu nous occuper aujourd'hui, s'appelle « le concours pour le nettoiement des voies publiques ».

On sait qu'à Lille, le balayage et l'arrosage des voies publiques, l'entretien des égouts, le nettoiement des rues, le ramassage des ordures ménagères, le nettoyage des neiges, en un mot tout ce qui constitue le service de la propreté publique, est actuellement assuré par un service municipal. La Ville a son matériel et ses charrettes, et dirige comme elle l'entend le nettoiement de la voie publique ; elle peut ainsi apporter dans le fonctionnement du service toutes les modifications et améliorations nécessaires, et les circonstances ou suggérées par l'expérience ; elle ne laisse aucun bénéfice aux intermédiaires, reste maîtresse d'augmenter ou de diminuer ses dépenses ; est, en un mot, son propre entrepreneur. Tous les avantages que procure l'absence de tous liens vis-à-vis des tiers.

Il paraît que ce régime ne convient pas à la municipalité actuelle. Celle-ci veut donner à un entrepreneur le service qu'elle pourrait faire elle-même ; elle reconnaît ainsi très clairement qu'un autre le dirigera mieux qu'elle ne le ferait elle-même ; et c'est là à coup sûr le plus joli certificat d'incapacité que se donne un conseil municipal réactionnaire en général, et M. René Baudouin, adjoint du service, en particulier.

Quoi qu'il en soit à cet égard, le Conseil municipal, malgré la résistance des républicains qui demandent le maintien du service en régie, a décidé qu'une entreprise privée serait chargée du nettoiement de la Ville.

Il ne s'agit plus que de trouver l'entrepreneur faisant à la Ville les conditions les plus avantageuses et acceptant les clauses d'un cahier des charges d'autant plus facile à établir avec précision que le service municipal fonctionne depuis plusieurs années et que tous les détails en sont connus.

LES JAPONAIS A PORT-ARTHUR

Chefou, 13 janvier. — Le général Nogri a demandé à tous les officiers de porter avec eux des vêtements de rechange, car les vêtements japonais ne sont pas adaptés à la température de Port-Arthur. On a constaté que les vêtements japonais ne sont pas adaptés à la température de Port-Arthur. On a constaté que les vêtements japonais ne sont pas adaptés à la température de Port-Arthur.

LE PARI MUTUEL

Paris, 13 janvier. — La commission de répartition des fonds de pari mutuel a accordé les subventions suivantes :

20,000 francs à l'hopital de LILLE ; 100,000 francs à l'hopital de TOURCOING ; 50,000 francs à l'hopital de BETHUNE ; 20,000 fr. à la ville de BULLOIGNY, pour la création d'un orphelinat pour les fils des marins.

MERITE AGRICOLE

Paris, 13 janvier. — Sont nommés officiers de Mérite Agricole :

MM. Warlin, constructeur en chaudronnerie à Lille ; Picheux, maire de Baives ; Tonnelier, jardinier-horticulteur au Calcau ; Janssen, ancien agriculteur à Condé-sur-Escaut ; Deloche, agriculteur à Willems ; Lebas, agriculteur à Cambignoul ; Feutrie, cultivateur à Riehebourg Saint-Waast ; Tamboise, cultivateur à Rouvry ; Tuilliez, cultivateur à Etaples.

GREVE DE VERRIERS

Louviers, 13 janvier. — Les ouvriers verriers de Romilly-sur-Andelle se sont mis en grève. La Compagnie des verreries de Romilly occupe 250 ouvriers. Aucun incident ne s'est produit.

FAUX A HESDIN

Accusé : M. Auguste Martin Joseph Dewamin, âgé de 31 ans, ancien négociant en grains, à Hesdin.

Déclaré : M. Lefebvre du Prey.

Le nommé Auguste Martin Joseph Dewamin, a été condamné à six mois de prison, pour faux en écriture, le 2 mars 1904. Il a été mis en liberté le 4 mars 1904 ; et l'état de cassation de son jugement a été déclaré le 10 janvier 1905. Le résultat du rapport du syndicat Dewamin est le suivant :

Le nommé Auguste Martin Joseph Dewamin, a été condamné à six mois de prison, pour faux en écriture, le 2 mars 1904. Il a été mis en liberté le 4 mars 1904 ; et l'état de cassation de son jugement a été déclaré le 10 janvier 1905. Le résultat du rapport du syndicat Dewamin est le suivant :

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Audience du vendredi 13 janvier

INCENDIE VOLONTAIRE

Accusé : Gaston Epile Edmond Beaudé, âgé de 12 ans, sans profession, demeurant à Bure-sous-Bois.

LA MAISON DE VERRE DE LILLE

« Il faut que la maison municipale soit une maison de verre », ainsi s'expriment les journaux et les orateurs de la municipalité réactionnaire de Lille, au cours de la période électorale dernière.

On va voir qu'il n'a pas fallu deux trimestres aux édiles du Palais-Rihour pour oublier les propos tenus aux naïfs électeurs, et que à l'Hôtel-de-Ville est une maison de verre, c'est une maison de verre dépoli, derrière lequel se perpétuent, aux dépens des contribuables, des actes administratifs si invraisemblables, qu'il suffira de les dénoncer à l'autorité préfectorale pour que celle-ci rappelle la municipalité Ch. Delesalle à la plus élémentaire pudeur.

L'acte administratif dont nous avons vu nous occuper aujourd'hui, s'appelle « le concours pour le nettoiement des voies publiques ».

On sait qu'à Lille, le balayage et l'arrosage des voies publiques, l'entretien des égouts, le nettoiement des rues, le ramassage des ordures ménagères, le nettoyage des neiges, en un mot tout ce qui constitue le service de la propreté publique, est actuellement assuré par un service municipal. La Ville a son matériel et ses charrettes, et dirige comme elle l'entend le nettoiement de la voie publique ; elle peut ainsi apporter dans le fonctionnement du service toutes les modifications et améliorations nécessaires, et les circonstances ou suggérées par l'expérience ; elle ne laisse aucun bénéfice aux intermédiaires, reste maîtresse d'augmenter ou de diminuer ses dépenses ; est, en un mot, son propre entrepreneur. Tous les avantages que procure l'absence de tous liens vis-à-vis des tiers.

Il paraît que ce régime ne convient pas à la municipalité actuelle. Celle-ci veut donner à un entrepreneur le service qu'elle pourrait faire elle-même ; elle reconnaît ainsi très clairement qu'un autre le dirigera mieux qu'elle ne le ferait elle-même ; et c'est là à coup sûr le plus joli certificat d'incapacité que se donne un conseil municipal réactionnaire en général, et M. René Baudouin, adjoint du service, en particulier.

Quoi qu'il en soit à cet égard, le Conseil municipal, malgré la résistance des républicains qui demandent le maintien du service en régie, a décidé qu'une entreprise privée serait chargée du nettoiement de la Ville.

Il ne s'agit plus que de trouver l'entrepreneur faisant à la Ville les conditions les plus avantageuses et acceptant les clauses d'un cahier des charges d'autant plus facile à établir avec précision que le service municipal fonctionne depuis plusieurs années et que tous les détails en sont connus.

LES JAPONAIS A PORT-ARTHUR

Chefou, 13 janvier. — Le général Nogri a demandé à tous les officiers de porter avec eux des vêtements de rechange, car les vêtements japonais ne sont pas adaptés à la température de Port-Arthur. On a constaté que les vêtements japonais ne sont pas adaptés à la température de Port-Arthur. On a constaté que les vêtements japonais ne sont pas adaptés à la température de Port-Arthur.

LE PARI MUTUEL

Paris, 13 janvier. — La commission de répartition des fonds de pari mutuel a accordé les subventions suivantes :

20,000 francs à l'hopital de LILLE ; 100,000 francs à l'hopital de TOURCOING ; 50,000 francs à l'hopital de BETHUNE ; 20,000 fr. à la ville de BULLOIGNY, pour la création d'un orphelinat pour les fils des marins.

MERITE AGRICOLE

Paris, 13 janvier. — Sont nommés officiers de Mérite Agricole :

MM. Warlin, constructeur en chaudronnerie à Lille ; Picheux, maire de Baives ; Tonnelier, jardinier-horticulteur au Calcau ; Janssen, ancien agriculteur à Condé-sur-Escaut ; Deloche, agriculteur à Willems ; Lebas, agriculteur à Cambignoul ; Feutrie, cultivateur à Riehebourg Saint-Waast ; Tamboise, cultivateur à Rouvry ; Tuilliez, cultivateur à Etaples.

GREVE DE VERRIERS

Louviers, 13 janvier. — Les ouvriers verriers de Romilly-sur-Andelle se sont mis en grève. La Compagnie des verreries de Romilly occupe 250 ouvriers. Aucun incident ne s'est produit.

FAUX A HESDIN

Accusé : M. Auguste Martin Joseph Dewamin, âgé de 31 ans, ancien négociant en grains, à Hesdin.

Déclaré : M. Lefebvre du Prey.

Le nommé Auguste Martin Joseph Dewamin, a été condamné à six mois de prison, pour faux en écriture, le 2 mars 1904. Il a été mis en liberté le 4 mars 1904 ; et l'état de cassation de son jugement a été déclaré le 10 janvier 1905. Le résultat du rapport du syndicat Dewamin est le suivant :

Le nommé Auguste Martin Joseph Dewamin, a été condamné à six mois de prison, pour faux en écriture, le 2 mars 1904. Il a été mis en liberté le 4 mars 1904 ; et l'état de cassation de son jugement a été déclaré le 10 janvier 1905. Le résultat du rapport du syndicat Dewamin est le suivant :

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Audience du vendredi 13 janvier

INCENDIE VOLONTAIRE

Accusé : Gaston Epile Edmond Beaudé, âgé de 12 ans, sans profession, demeurant à Bure-sous-Bois.

LA MAISON DE VERRE DE LILLE

« Il faut que la maison municipale soit une maison de verre », ainsi s'expriment les journaux et les orateurs de la municipalité réactionnaire de Lille, au cours de la période électorale dernière.

On va voir qu'il n'a pas fallu deux trimestres aux édiles du Palais-Rihour pour oublier les propos tenus aux naïfs électeurs, et que à l'Hôtel-de-Ville est une maison de verre, c'est une maison de verre dépoli, derrière lequel se perpétuent, aux dépens des contribuables, des actes administratifs si invraisemblables, qu'il suffira de les dénoncer à l'autorité préfectorale pour que celle-ci rappelle la municipalité Ch. Delesalle à la plus élémentaire pudeur.

L'acte administratif dont nous avons vu nous occuper aujourd'hui, s'appelle « le concours pour le nettoiement des voies publiques ».

On sait qu'à Lille, le balayage et l'arrosage des voies publiques, l'entretien des égouts, le nettoiement des rues, le ramassage des ordures ménagères, le nettoyage des neiges, en un mot tout ce qui constitue le service de la propreté publique, est actuellement assuré par un service municipal. La Ville a son matériel et ses charrettes, et dirige comme elle l'entend le nettoiement de la voie publique ; elle peut ainsi apporter dans le fonctionnement du service toutes les modifications et améliorations nécessaires, et les circonstances ou suggérées par l'expérience ; elle ne laisse aucun bénéfice aux intermédiaires, reste maîtresse d'augmenter ou de diminuer ses dépenses ; est, en un mot, son propre entrepreneur. Tous les avantages que procure l'absence de tous liens vis-à-vis des tiers.

Il paraît que ce régime ne convient pas à la municipalité actuelle. Celle-ci veut donner à un entrepreneur le service qu'elle pourrait faire elle-même ; elle reconnaît ainsi très clairement qu'un autre le dirigera mieux qu'elle ne le ferait elle-même ; et c'est là à coup sûr le plus joli certificat d'incapacité que se donne un conseil municipal réactionnaire en général, et M. René Baudouin, adjoint du service, en particulier.

Quoi qu'il en soit à cet égard, le Conseil municipal, malgré la résistance des républicains qui demandent le maintien du service en régie, a décidé qu'une entreprise privée serait chargée du nettoiement de la Ville.

Il ne s'agit plus que de trouver l'entrepreneur faisant à la Ville les conditions les plus avantageuses et acceptant les clauses d'un cahier des charges d'autant plus facile à établir avec précision que le service municipal fonctionne depuis plusieurs années et que tous les détails en sont connus.

LES JAPONAIS A PORT-ARTHUR

Chefou, 13 janvier. — Le général Nogri a demandé à tous les officiers de porter avec eux des vêtements de rechange, car les vêtements japonais ne sont pas adaptés à la température de Port-Arthur. On a constaté que les vêtements japonais ne sont pas adaptés à la température de Port-Arthur. On a constaté que les vêtements japonais ne sont pas adaptés à la température de Port-Arthur.

LE PARI MUTUEL

Paris, 13 janvier. — La commission de répartition des fonds de pari mutuel a accordé les subventions suivantes :

20,000 francs à l'hopital de LILLE ; 100,000 francs à l'hopital de TOURCOING ; 50,000 francs à l'hopital de BETHUNE ; 20,000 fr. à la ville de BULLOIGNY, pour la création d'un orphelinat pour les fils des marins.

MERITE AGRICOLE

Paris, 13 janvier. — Sont nommés officiers de Mérite Agricole :

MM. Warlin, constructeur en chaudronnerie à Lille ; Picheux, maire de Baives ; Tonnelier, jardinier-horticulteur au Calcau ; Janssen, ancien agriculteur à Condé-sur-Escaut ; Deloche, agriculteur à Willems ; Lebas, agriculteur à Cambignoul ; Feutrie, cultivateur à Riehebourg Saint-Waast ; Tamboise, cultivateur à Rouvry ; Tuilliez, cultivateur à Etaples.

GREVE DE VERRIERS

Louviers, 13 janvier. — Les ouvriers verriers de Romilly-sur-Andelle se sont mis en grève. La Compagnie des verreries de Romilly occupe 250 ouvriers. Aucun incident ne s'est produit.

FAUX A HESDIN

Accusé : M. Auguste Martin Joseph Dewamin, âgé de 31 ans, ancien négociant en grains, à Hesdin.

Déclaré : M. Lefebvre du Prey.

Le nommé Auguste Martin Joseph Dewamin, a été condamné à six mois de prison, pour faux en écriture, le 2 mars 1904. Il a été mis en liberté le 4 mars 1904 ; et l'état de cassation de son jugement a été déclaré le 10 janvier 1905. Le résultat du rapport du syndicat Dewamin est le suivant :

Le nommé Auguste Martin Joseph Dewamin, a été condamné à six mois de prison, pour faux en écriture, le 2 mars 1904. Il a été mis en liberté le 4 mars 1904 ; et l'état de cassation de son jugement a été déclaré le 10 janvier 1905. Le résultat du rapport du syndicat Dewamin est le suivant :

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Audience du vendredi 13 janvier

INCENDIE VOLONTAIRE

Accusé : Gaston Epile Edmond Beaudé, âgé de 12 ans, sans profession, demeurant à Bure-sous-Bois.

FEUILLETON DU 14 JANVIER. — N° 149

LA BARRONNEE !

par Pierre DECOURCELLE

QUATRIEME PARTIE

LA BELLE HERITIERE

XVI

Mominette et Mélé-Cassis

Alors ce n'étaient plus les sourcils du bendit qui s'étaient froncés, mais ses poings qui s'étaient crispés de fureur et de rage.

Il avait compris.

Le baron de Taverny, ne se souciant nullement de reprendre ses rapports avec son ancien complice, défendait sa porte à coups de poing.

« Imbécile, va !... Comme s'il pouvait supposer qu'un gaillard de la trempe de Patrice allait digérer la chose comme cela.

« Ah ! mille fois non, tonnerre !... Mais comment se faisait-il que cette belle fille qui voyait pour la première fois, les liens qui l'unissaient à cet homme ?... Sans doute, elle-ci lui-même dans sa jeunesse, car elle reprit :

— Tu te demandes de quelle manière j'ai pu apprendre les relations avec M. de Taverny, hein ?... Ah ! j'aurais le dire bien d'autres choses encore, des choses que je sais, et que tu ignores certainement. Celle-ci, par exemple : c'est que si tu n'avais pas eu l'idée lumineuse de mettre la frontière

entre toi et Paris, ce beau baron, qui probablement a des raisons majeures de désirer de voir le plus loin possible, était en train d'user de toute son influence pour te faire déporter.

Trois-Six eut un cri de rage :

— Dame ! Ne s'agissait-il pas pour toi, après le petit tour que tu as été faire à Nouméa, de la déportation perpétuelle... C'est le tarif, pas vrai ?...

Trois-Six était devenu livide.

— Qui, n'est-ce pas, c'est d'autant moins sûr de sa part que si tu le voulais tu pourrais n'est pas sur un lit de roses qu'il traiterait de choses et autres choses auxquelles s'étendrait, ce joli baron, mais sur la paillasse d'une prison !

— Ah ! en ! tu peux le dire... Comme deux et deux font quatre.

Tout à coup, revenant à une réflexion qui paraissait l'obséder :

— Mais enfin me diras-tu comment il se fait que tu n'as si bien dit tout ça.

— Elle l'interrompit impatientée.

— Que l'importe ?... J'aide ma sœur à se venger. Si tu veux nous donner un coup de main tu sais quelle sera la récompense de ton concours.

— Comment ?

— Une flamme vacilla dans les prunelles du misérable.

— Vrai ?... dit-il d'une voix sèche.

— Je n'ai qu'une parole.

— Tu y es ?... dit-il d'un instant de silence.

Trois-Six narrait réfléchir.

Son regard empreint de la même hébété, devenait sombre, presque étincelant de haine.

De haine contre ce Taverny de malheur qui, sournoisement, trouvait gênant son

ex-complice, avait travaillé en dessous pour se débarrasser de celui-ci.

Décidément, il ne l'emportait pas en parade ce cher baron !...

— Cependant, bien que ce dernier lui eût promis si flexiblement de le porter, il comptait bien avec des menaces, menaces qu'il avait besoin d'attendre à exécution, lui soutenant de force l'argent que le beau sire ne semblait pas disposé à lui donner de bon gré.

En parlant, ce serait fini. Il n'y aurait plus rien à espérer pour Trois-Six, qui aurait brisé ses vaisseaux.

Cette considération rendait le gredin perplexe.

La Rouge devina la lutte qui se livrait en lui.

— Fallait vaincre cette dernière résistance.

Elle se leva.

Brusquement, elle vint appuyer son coude sur l'épaule de Trois-Six.

— La-bas dans le fond de la chambre, le rideau à fleurs avait un léger mouvement.

— Voyons ! Est-ce oui, ou est-ce non ?... demanda-t-elle avec un frémissement de carresse dans la voix.

De la sentir ainsi contre lui, il avait la fièvre.

— Mais en quoi veux-tu que je te sois utile, puisque tu es aussi renseigné que moi ?

— Non... Pas précisément... Il y a une vieille histoire, une histoire de vol dans une banque, à propos de laquelle tu es certainement beaucoup mieux renseigné que je ne peux l'être.

Trois-Six tressaillait.

— Une histoire de vol ?... — Oui, à la Banque Favet, dans le temps... C'est le baron qui a fait le coup. — Non... protesta-t-il. Ce n'est pas vrai !

Je n'ai pas vu.

— Mais à peine avait-il lâché échapper cette parole que la Rouge se redressait.

— Tu vois. Si tu n'as pas marché, le baron t'aurait tout de même proposé l'affaire ?

— Etais-ce bête de s'être trahi ainsi !... — La fille aux cheveux couleur de cuivre reprit :

— Prends garde !... Tu te rappelles nos conditions. Tout ou rien. Dis-moi comment la chose s'est passée et je paie, comme j'ai promis.

Trois-Six le contemplant le cerveau troublé par la soif de luxure qui le battait, autant que les vapeurs de l'absinthe.

Pourquoi insistait-elle aussi singulièrement pour savoir ?...

Voilà plus de vingt-cinq ans que ce vol avait eu lieu.

Il y avait prescription. Le baron ne pouvait pas être inquiété à ce sujet-là.

— D'accord !... Est-ce oui, ou est-ce non ? Si c'est non, notre marché est rompu.

Une inquiétude, presque une angoisse, apparut sur la physionomie ravagée du bandit.

— Attends, se décida-t-il. Puisque tu l'exiges... Oui, c'est le baron qui a communié avec lui Henri Mégret souter au café des Anglais... Là, il l'avait grisé... grisé jusqu'à ce qu'il fut presque ivre-mort. C'est chose dite facile. Le petit garçon n'en avait pas l'habitude. A une heure du matin un cocher plaisantait le débarquant à son domicile. Moi, j'étais venu retrouver M. de Taverny, qui m'avait fixé un rendez-vous. C'est lui qui m'a proposé l'affaire. Naturellement j'étais prêt à tout. Je devais l'écouter. Ça l'emballait, le baron, d'agir lui-même. Dame, on est gentilhomme ou on ne

l'est pas. Il m'expliqua que tout devait marcher comme sur des roulettes, grâce aux indications que Henri Mégret dans son ivresse avait données inconsciemment. Pas d'argent ! Le mot qui servait à ouvrir le coffre-fort était « Iris ». Il n'y avait qu'à rentrer comme chez soi.

— Le rideau à fleur s'agit de nouveau.

— Et ?... questionna la jeune fille, tu n'as pas oublié ?...

— Ah !... à cette époque j'avais beaucoup vu, je n'en étais pas encore là ! Depuis, j'ai fait du chemin, c'est vrai. N'empêche que cette idée de m'introduire la nuit dans une maison de banque me faisait passer la nuit morte entre les deux épaules.

— C'est vrai. Il y avait des risques, surtout pour un débutant... Alors tu as refusé d'entrer dans la combinaison.

— Categoricalment !

— Et le lendemain ?...

— Le lendemain, j'en avais eu lieu tout de même... Le baron s'était passé de moi... Et comme seul Henri Mégret possédait le secret du coffre-fort, ce fut naturellement sur lui que se portèrent les soupçons... Trois-Six s'était arrêté en songeant à ces souvenirs qu'il n'avait pas évoqués depuis si longtemps.

Il reprit après cette pause :

— Et maintenant si tu le veux bien, nous allons lécher ce sujet de conversation... au quel je ne te cache pas, mon enfant, que j'en préfère un tout autre.

En même temps, il s'approchait de la Rouge pour tenter de nouveau de l'enlancer.

Et brusquement, il fit en titubant un pas en arrière.

— Un juron abominable s'échappa de ses lèvres :

— Tonnerre de tonnerre !... Deux hommes venaient de se dresser de